

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, pourrait-on nous indiquer les divers endroits où ces films ont été montrés durant la présente année financière ?

M. CLARK: Nous pouvons facilement obtenir ce renseignement. Je ne l'ai pas sous la main, mais je pourrai vous le fournir plus tard.

M. ROBICHAUD: Je demande cela pour faire suite à certaines remarques que j'ai formulées à la Chambre précédemment. Un des fonctionnaires du ministère des Pêcheries a, je crois, fait certaines déclarations et fourni certains renseignements à la presse. D'après ces renseignements, le ministère se serait employé activement au cours de la présente année et d'années antérieures à tenir des réunions spéciales dans les collectivités de pêcheurs de homard; il a ajouté qu'à cette fin des réunions avaient été tenues, avec le concours du clergé et d'autres personnes. Je crois que le comité aimerait beaucoup avoir un rapport complet à ce sujet.

Je sais que dans ma circonscription on compte autant de pêcheurs de homard, — mais peut-être pas autant, — que partout ailleurs dans les provinces de l'Atlantique, et qu'en 1953 ou 1954 le ministère des Pêcheries a tenu une ou deux réunions de pêcheurs afin de leur exposer les avantages qu'il y a à préserver le homard. Or, on m'a donné à entendre qu'aucune autre réunion du genre n'a eu lieu, si ce n'est peut-être que tout dernièrement.

En outre, je désire souligner au ministère l'importance de créer un mouvement éducatif. C'est là un élément qui intéresse le service des renseignements et de l'éducation, et j'estime que c'est le bon moment d'en parler. Si nous désirons préserver nos pêches de homard, le ministère doit une fois pour toute décider d'entreprendre un programme d'éducation beaucoup plus étendu. J'appuie sans réserve le ministère en ce qui concerne l'application des lois et règlements de la pêche et j'ajoute que c'est malheureux qu'il ait eu à faire face aux incidents de l'été dernier. Néanmoins, des résultats beaucoup plus heureux seraient obtenus si un programme éducatif était entrepris à l'intention des pêcheurs de homard; à nouveau j'invite le ministre à examiner cette question avec le plus de soin possible.

L'hon. M. MACLEAN (*Queens*): Monsieur le président, je remercie M. Robichaud des observations qu'il vient de faire à ce sujet. J'ajouterai que nous nous rendons pleinement compte, ou du moins presque pleinement compte, de l'importance qu'il y a à éduquer les pêcheurs en matière de conservation, et ce à l'égard de toutes les espèces de poisson. Cela revêt probablement une importance particulière dans le cas des pêches de homard, car on a tendance à croire que la mer recèle toujours des pièces aussi grosses que celles déjà prises et que les sources d'approvisionnement sont inépuisables; que le homard se déplace sur de grandes distances et qu'il est inutile de l'épargner dans une région pour que d'autres l'attrapent ailleurs.

Bien entendu, nos savants ont découvert que tel n'est pas le cas, que les homards ne se déplacent que sur de courtes distances et que leurs populations peuvent être vite épuisées.

Ainsi que M. Robichaud l'a signalé, nous avons tourné des films sur le sujet, que nous montrons constamment. Néanmoins, je vais tenir compte de ses remarques et veiller à ce que le programme d'éducation soit élargi dans sa région, car je partage entièrement l'opinion qu'il a exprimée suivant laquelle la meilleure manière d'obtenir le respect d'un règlement est d'en faire comprendre toute la nécessité. L'un des principes de base de l'exécution de toute loi est qu'il est impossible de faire respecter des prescriptions juridiques, lorsque ces prescriptions sont rejetées par la majeure partie de la population. Or, en général, les règlements sont judicieux. Peut-être qu'à certains égards pourrait-on les améliorer à mesure que les connaissances s'accroissent mais, en général, ils sont opportuns.

Par conséquent, on a raison de déclarer que l'application de nos règles se fera de plus en plus facilement à mesure que les pêcheurs en comprendront la nécessité.

J'ajouterai que dans mon ministère on s'efforce, et ce non seulement du point de vue éducatif, de faire connaître davantage aux pêcheurs la nécessité de recourir